



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le

22 FEV. 2013

Service départemental de l'Office
National des Anciens Combattants
et Victimes de guerre du Puy-de-Dôme
☎ 04 73 98 39 45

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE,
PREFET DU PUY-DE-DOME**

à

**Mesdames et messieurs les maires du Puy-de-Dôme
En communication à monsieur le Secrétaire général
de la préfecture et mesdames et messieurs
les sous-préfets du Puy-de-Dôme**

**OBJET : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des
victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en
Tunisie et au Maroc – 19 mars 2013**

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, "Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc".

Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation, rendu chaque année dans tous les départements et dans toutes les collectivités d'Outre-Mer.

Je vous remercie le cas échéant de veiller dans votre commune au bon déroulement de cette manifestation, qui doit être organisée dans des conditions analogues à celle des autres cérémonies officielles.

Je vous rappelle que comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics doivent être pavoisés. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés à cette occasion soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.


Eric DELZANT